



Amiens, le 27 mai 2019

Communiqué de presse

Elections européennes – Mise à disposition du matériel de vote Absence de bulletins de vote dans certains bureaux



Les services de l'Etat ont transmis à chaque mairie, par un prestataire, la totalité du matériel de vote en fonction de la quantité qui avait été demandée, jusqu'au vendredi matin, avant-veille des élections.

Dès lors, il revenait aux maires de procéder à la vérification du matériel reçu (bulletins de vote et enveloppes) et d'alerter la préfecture des éventuelles anomalies constatées. Dès vendredi après-midi et jusqu'à samedi, les communes qui en ont fait la demande ont été livrées du matériel complémentaire par les services de la préfecture.

Toutefois, le jour du scrutin, deux communes du département se sont retrouvées confrontées à des absences ou à un nombre insuffisant de bulletins de vote, sans le signaler.

Des représentants des listes candidates ont saisi la préfecture à ce sujet qui a contacté les deux communes concernées.

Dans l'heure, une livraison de bulletins complémentaires a été effectuée par la préfecture, dimanche en fin de matinée, pour une dizaine de listes à Flers-sur-Noye.

La commune de Boves est venue retirer, en préfecture, les bulletins de la liste de Benoît Hamon.

Ces éléments ont été mentionnés dans le procès verbal qui est transmis ce jour au Conseil d'Etat.